

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le trente septembre deux mille vingt-deux à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 35
DATE DE LA CONVOCATION	23/09/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	07/10/2022

OBJET :

**Engagement de la Ville de Gap dans le réseau des Villes et Villages des Justes parmi
les Nations de France avec le Comité Français pour Yad Vashem**

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Eric MONTROYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, M. Jean-Pierre MARTIN procuration à Mme Françoise BERNERD, M. Alain BLANC procuration à M. Pierre PHILIP, Mme Pauline FRABOULET procuration à Mme Charlotte KUENTZ, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH

Absent(s) :

Mme Chiara GENTY, M. Bruno PATRON, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Alexandre MOUGIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Le réseau des Villes et Villages des Justes parmi les Nations de France, initié en 2010 et animé par le Comité Français pour Yad Vashem, a pour objet de réunir les villes et les villages qui s'engagent à perpétuer le souvenir des "Justes parmi les nations" : ces femmes et ces hommes qui, avec courage et au péril de leur vie, ont sauvé des Juifs en s'opposant aux persécutions. Aujourd'hui, ce réseau regroupe 136 communes françaises. La ville de Gap souhaite aujourd'hui rejoindre ce réseau car elle s'inscrit, depuis des années, dans ce travail de mémoire.

En effet, 5 gapençais sont reconnus "Justes parmi les nations", 2 procédures de reconnaissance supplémentaires ont été déposées et sont en cours d'instruction et 1 procédure est en cours de construction.

De plus, comme le conseil municipal l'avait vécu lors d'une séance au second trimestre 2022, des élèves et leurs enseignants du Lycée Professionnel Sévigné sont engagés dans une initiative pédagogique, culturelle et mémorielle poussée avec un éclairage particulier sur les "Justes parmi les Nations".

Ce travail, d'une très grande qualité, va se poursuivre avec une nouvelle classe de 1ère Bac Professionnel Assistant de Gestion pour 2 nouvelles années. Il s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'un projet pédagogique dit de "Chef d'Oeuvre" qui sera soutenu à l'oral lors du passage des épreuves finales.

Un tel engagement de notre jeunesse sur plusieurs années pour faire tout ce travail mémoriel doit être souligné et encouragé, à tel point que nous souhaiterions également que ce projet pédagogique puisse s'intégrer dans un "Chef d'Oeuvre de la République", titre qui permettra à ces jeunes d'obtenir une mention particulière prévu par le Ministère de l'Education Nationale.

Décision :

Il est proposé, sur avis favorable de la Commission de l'Education et de la Commission des Finances, respectivement réunies le 19 septembre et le 21 septembre 2022 :

Article 1 : rédiger une lettre officielle de la commune acceptant de faire partie du réseau des Villes et Villages des Justes parmi les Nations.

Article 2 : adhérer au Comité Français pour Yad Vashem dont le coût annuel pour une commune de la taille de Gap est de 500 euros.

Article 3 : créer un lieu de mémoire, en le proposant, le moment venu, au conseil municipal et entreprendre sa réalisation en partenariat avec le Comité.

Article 4 : soutenir l'initiative pédagogique du Lycée Sévigné en demandant le titre de Chef d'Oeuvre de la République auprès du Ministère de l'Education Nationale pour le travail mené par notre jeunesse sur ce sujet historique.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 40

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Alexandre MOUGIN

Transmis en Préfecture le : **10 OCT. 2022**
Affiché ou publié le : **10 OCT. 2022**